



DGADCV - DIRECTION de l'ATTRACTIVITE du TERRITOIRE
Service Tourisme et Attractivité du Territoire
3 rue Guillemette – 30044 Nîmes cedex 9

FICHE DE RENSEIGNEMENTS – SIL
A retourner au Service Tourisme et Attractivité du Territoire :
tourisme@gard.fr

Signalisation d'Information Locale

RAISON SOCIALE :

NOM DE L'ENSEIGNE (nom commercial souhaité qui sera repris sur les panneaux SIL) :

NOM DU RESPONSABLE ET QUALITE :

ADRESSE PRECISE DU LIEU D'ACTIVITE :

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL (si différente du lieu d'activité) :

COORDONNEES TELEPHONIQUES :

ADRESSE MAIL/SITE INTERNET :

NOMBRE D'ACTIVITES (dans l'ordre d'importance) :

PICTOGRAMME SOUHAITE : (annexe jointe) (maximum 2)

DEFINITION PRECISE DE(S) L'ACTIVITE(S) :

CONDITIONS D'OUVERTURE (périodes d'ouvertures, horaires...) ET D'ACCUEIL DU PUBLIC :

LOCALISATION (cocher la case correspondante) : en agglomération hors agglomération

CROISEMENT LE PLUS PROCHE :

La **Signalisation d'information locale** (SIL) est une forme de signalisation complémentaire à la signalisation directionnelle des communes et des lieux de vie. Situé sur un support indépendant, elle s'adresse aux usagers de la route afin de les informer sur les activités commerciales accessibles à partir du réseau routier départemental.

Il existe une **charte départementale de la SIL** qui fixe les règles d'utilisation bien précises et définit la taille des panneaux, les idéogrammes utilisés, les couleurs, etc.....puisque ces panneaux sont mis en place sur le domaine public. Il existe donc des critères d'accessibilité à la SIL dont les principaux sont :

- avoir une ouverture minimale (durée exigée selon activités) et un accueil au public
- pratiquer une activité déclarée, reconnue par les organisations professionnelles de référence, ce qui explique la demande de pièces justificatives
- participer à une démarche qualifiante

N'oubliez pas de joindre les pièces justificatives (cf liste) à votre fiche de renseignements afin de pouvoir fournir un dossier complet au Conseil Départemental pour instruction et propositions, notamment financière, puisqu'une participation vous sera demandée.

Contact utile :

Conseil Départemental du Gard – DGADCV – DAT

Service Tourisme et Attractivité du Territoire – 04.66.05.42.23 – tourisme@gard.fr